



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



**ENSEIGNANTS RESSOURCES « DIFFICULTÉS DE COMPORTEMENT EN MILIEU
SCOLAIRE » (ERDC)**

1- IMPLANTATION DES POSTES

1 poste par circonscription.

2- DEFINITION DU POSTE ET MISSIONS

Sous la responsabilité directe de l'IEN, l'enseignant ressource « difficultés de comportement en milieu scolaire » contribue à la réalisation des actions prévues pour atteindre les objectifs du projet défini avec l'IEN dans les écoles de la circonscription afin de leur apporter une aide rapide lorsqu'elles sont confrontés à un élève présentant un comportement inapproprié ou un trouble du comportement qui perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école.

Les missions :

- conseil et expertise auprès de l'IEN ;
- soutien et accompagnement des équipes pédagogiques :
 - o pour effectuer une analyse de la situation,
 - o pour apporter des aides concrètes à l'équipe,
 - o pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine (MDPH, ..) ;
- conception et mise en œuvre des dispositifs d'aide pour les élèves présentant des difficultés de comportement ;
- contribution à l'évolution positive des pratiques ;
- liaison avec les partenaires ;
- suivi des situations et assurer au niveau de la circonscription une cellule de veille pour les questions relatives aux élèves présentant un trouble du comportement scolarisés en milieu ordinaire :
 - o accueillir toutes les demandes,
 - o les traiter,
 - o savoir relayer aux autres partenaires chaque fois que nécessaire.

3- COMPETENCES

- connaissances des troubles du comportement ;
- capacité à travailler en équipe, d'écoute, à synthétiser et à communiquer (enseignants, parents, partenaires) ;
- connaissances du fonctionnement de la MDPH et des instances partenariales (CMP, CMPP, MDS, ASE, MDS, ...).

4- CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Ce poste est accessible aux enseignants spécialisés (titulaires d'un CAEI, CAAPSAIS ou CAPA-SH toute option) ou directeurs(trices) d'écoles inscrits sur la liste d'aptitude.

Division des Postes et des
Personnels des Ecoles

Affaire suivie par
Florence BLANCHARD

Téléphone
01 64 41 26 30
Fax
01 64 41 27 42

courriel
ce.77dppe@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex